

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°212594 - 79ÈME ANNÉE

Section PCR de Saint-Denis Rencontre politique dionysienne



Dans la soirée du 6 juillet, une rencontre a eu lieu entre Philippe Naillet, Député, et une délégation de la section dionysienne du PCR. Cela correspondait au premier anniversaire des Législatives du 19 juin 2022.

La première partie des échanges concernait l'activité parlementaire. Philippe Naillet a rappelé les axes essentiels de ses interventions : la cherté de la vie, le logement et la santé etc.

D'ailleurs, au moment de notre arrivée, il participait en visio-conférence à une audition de M. Christophe Girardier, auteur d'un rapport sur le marché de la grande distribution à La Réunion. Il a assuré ses invités qu'il éditera bientôt une brochure qui reprendra plus complètement ses interventions. Nous nous reverrons donc à cette occasion.

Le deuxième aspect visait à recueillir ses réactions à l'issue de l'assemblée du PCR à laquelle il a assisté, le 25 juin. Il nous a remercié pour l'invitation et dit son accord sur la thématique développée, suivie des 3 propositions concrètes : une prime

d'urgence pour les bas revenus, une réévaluation de tous les revenus des travailleurs et l'élaboration d'un projet pour La Réunion. Sur le contexte général, une brochure d'Elie Hoarau sur la Responsabilité lui a été remise.

La délégation était conduite par Julie Pontalba. Elle était candidate dans la première circonscription, en 2017, et ne s'est pas représentée en 2022, pour laisser la place à une candidature de large union autour de Philippe Naillet. Lors des discussions sur ce partenariat, il était convenu d'avoir des rencontres régulières. Notons parmi la quinzaine de camarades présents, des membres permanents du bureau de la section : Serge Folio, Richemont Chaffre, David Mongin, Yves Dumond, ainsi que Ary YEE CHONG TCHI KAN, de la direction du PCR.

La section communiste remercie Philippe Naillet pour son accueil et sa disponibilité. Correspondant.

Légende l'image : De g à d : Julie Pontalba, Serge Bobèche, Philippe Naillet, David Mangin, à la permanence parlementaire.

Le secteur maritime possède un nouvel accord international pour réduire la pollution

Un accord pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du fret maritime, secteur très polluant, a été conclu par les pays membres de l'Organisation maritime internationale (OMI), mais le nouveau plan de réduction des émissions du secteur du transport maritime ne satisfait pas les ONG de protection des océans et de l'environnement.

"La 80e Commission de protection de l'environnement marin (MEPC) de l'Organisation maritime internationale (OMI) adopte une stratégie de réduction de gaz à effet de serre" a tweeté le 7 juillet l'OMI.

Cette instance de l'ONU a indiqué que l'accord affiche l'ambition de réduire les émissions de CO₂ *"d'une moyenne d'au moins 40% d'ici 2030 comparé à 2008"*. Le texte du compromis, consulté par l'Agence France Presse, prévoit des objectifs *"indicatifs"* (donc non contraignants) de réduction des émissions polluantes d'au moins 70% d'ici 2040, avec en ligne de mire au moins 80%, comparé à 2008.

Plusieurs ONG estiment le texte décevant comparé aux objectifs qui étaient visés par de nombreux pays avant la rencontre, et insuffisant pour mettre le secteur sur la trajectoire d'une réduction des émissions de CO₂ dans le cadre de l'accord de Paris de 2015.

En 2018, l'OMI avait donné aux transporteurs l'objectif de réduire leurs émissions de CO₂ de 50% en 2050 par rapport à 2008, ce qui était largement jugé insuffisant.

L'Union européenne a demandé lors des négociations cette semaine au siège de

l'OMI à Londres un objectif plus ambitieux de zéro émission nette en 2050 avec deux étapes intermédiaires : réduction de 29% en 2030 et 83% en 2040.

La Commission européenne a salué l'accord, soulignant l'augmentation importante du niveau d'ambition par rapport à la stratégie existante de 2018. *"Maintenant que l'accord est conclu, il est important de commencer la mise en œuvre dès que possible"*, note le communiqué.

La Belgique et les Pays-Bas, qui ont défini les ambitions européennes, ont salué l'accord. *"Notre pays défend un plan ambitieux de réduction des émissions de CO₂ pour le transport maritime au niveau international"*, a souligné Vincent Van Quickenborne, Ministre de la Mer du Nord.

"Nous ne devons pas chercher loin les solutions pour réduire les émissions. Bien au contraire. Nous les trouvons tout près de nous, là où notre industrie belge est fortement impliquée. L'adoption de nouveaux objectifs climatiques internationaux pour le transport maritime est une étape importante vers un avenir plus vert pour le secteur maritime".

À l'inverse, nombre de gros exportateurs comme la Chine, le Brésil, l'Argentine, entre autres, ont freiné les négociations, car ils affirment que des objectifs trop stricts profiteraient aux pays riches, aux dépens des pays en développement.

Ils s'opposaient notamment au projet d'une taxe carbone, soutenu entre autre par le géant du fret maritime Maersk. Une éventuelle taxe apparaît dans le projet d'accord à travers un éventail de mesures proposées pour réduire les émissions du fret.

La très grande majorité des 100.000 navires du secteur, qui transportent 90% des marchandises dans le monde, sont propulsés par du fioul lourd. Le secteur est responsable de près de 3% des émissions de CO₂ mondiales, d'après l'ONU.

Paris débloque des fonds pour soutenir l'énergie hydrolienne

L'État a décidé d'apporter au moins 65 millions à un projet pilote d'hydroliennes, afin de « consolider une filière industrielle française de l'hydrolien avec des perspectives à l'export ».

L'État a décidé d'allouer au moins 65 millions d'euros à un projet pilote d'hydroliennes, technologie en développement qui utilise les courants marins pour produire de l'énergie, a annoncé le 7 juillet le ministère de la Transition énergétique.

Le but pour le gouvernement est de « consolider une filière industrielle française de l'hydrolien avec des perspectives à l'export », afin de décarboner les énergies. Ce projet, baptisé « Flowatt » est situé dans la Manche dans la zone du Raz-Blanchard, très riche en courants.

Porté par les sociétés Hydroquest et Qair, il sera soutenu dans le cadre du plan France 2030 à hauteur de « 65 millions d'euros minimum », et bénéficiera en complément d'un tarif d'achat préférentiel de l'électricité produite, a indiqué le ministère.

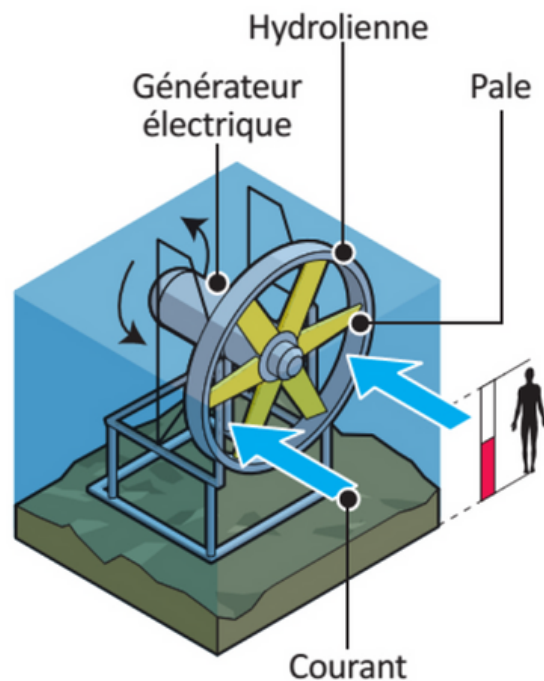
Ce projet pilote de 17,5 mégawatts (MW) est composé de sept turbines, conçues par Hydroquest et construites par les chantiers navals de CMN à Cherbourg. Il doit être mis en service à horizon 2026 pour une exploitation sur 20 ans.

La France dispose de courants parmi les plus forts au monde, avec un potentiel pour l'hydrolien estimé entre 3 et 5 GW, situé essentiellement dans le Raz-Blanchard et dans le Fromveur, au large de l'île d'Ouessant (Finistère).

« Les énergies marines renouvelables sont un pilier de notre stratégie énergétique. L'éolien en mer en est l'axe principal mais nous devons aussi développer d'autres filières

marines, dans une logique de diversification et de décarbonation de notre mix énergétique », a souligné la ministre Agnès Pannier-Runacher.

Le gouvernement va fixer dans les mois à venir la nouvelle feuille de route énergétique du pays, les opérateurs d'hydroliennes réclament un retour du soutien de l'État, fortement réduit après la faillite en 2018 d'un acteur du secteur. L'UE s'est d'ailleurs fixé fin 2020 un objectif de 40 GW de capacité d'énergies océaniques hors éolien en mer d'ici 2050.



Turbine à écoulement libre

L'hydrolienne à écoulement libre reprend le même principe que pour l'éolien. La rotation de l'hélice provoquée par le courant entraîne un générateur électrique. L'hydrolienne comporte un nombre de pales variable selon les caractéristiques du courant.





Ni doi fète noute prodikssyon frui épi léguime, Ni doi galman pran zot défanss.

Mézami mi panss, zot konm mwin, nou lé pou lotonomi alimantèr. Mwin la fine ékri plizyèr foi pou kossa mi réklam in n'afèr konmsa, donk zordi mi sava pa rodi ali ankòr in kou ; poitan i paré k'i fodré pars konm i di la pédagozi i pass par la répétissyon : opliss wi di, opliss wi répète, opliss la mémoire d'moune i rozistr ali.

Mi koné bien toulmoune i panss pa konmsa pou lo gran bien lo kapitalism fransé épi éropéin konm pou lo capitalism konprador-lokal mé k'i mète ali o sèrvs lo kapitalism déor. Banna konm i di i fé d'fé avèk ninporte ékèl boi. Toute fasson, ni koné , lo konba pou noute zidé i arète pa an in zour-sirman li va dir ankòr lontan.

So matin mwin la antande dann radio issi la Rényon i gingn pa fé lo bio é toute sak i di zot i fé lo bio zot lé mantèr konm bande zarashèr d'dan épi d'azouté déssèrtin i fé lo bio mé lo dimansh épi lo soir zot lé dann zot karo apré pilvériz bande produi néna arien a voir avèk lo bio é biensir lo

lanimatèr radio sé d'pète a rir alé oir sa noré di mète ali an kolèr plito.

Mé néna kant mèm dé shoz i rékonforte bande zamouré la natir, konm kan i fé la fète chouchou é wi antan dir dann Salazie bande prodiktèr i fé chouchou bio é par milyé d'tone é kan i di la prodikssyon i goumante ofiramézir. Kissoi lo bio, kissoi la prodikssyon rézoné, mi panss nou lé dann bonshomin.

La prèv kan wi antande néna la fète létchi, la fète longani, sète zartisho, sète zanana, sète gouvayyé, sète l'aye, sète zognon épi d'ote é d'ote ankòr-biento va fé la fète do ri é akòz pa sète mayi pinm é d'ote ankòr. Toussa pou dir si noute léguime épi noute frui lé dign d'ète fété nou lé kant mèm déza dann bon shémin. Astèr noute prodikssyon i mérite d'ètefété, mé galman d'ète défandu é pliss ké li lé zordi. Mé mi panss sé in n'afèr ké ni fé noute toute noute priz konsyanss.

A bon antandèr, salu !

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433